

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. LETOURNEUR Corentin , <i>Adjoint Administratif Territorial</i> <i>Echelon : 05</i> <i>après examen professionnel</i>	1	01/07/2025

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : L'autorité territoriale certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif – 53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessibles par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à EVREUX, le 26 juin 2025

Le Président du Centre de Gestion de l'Eure,

Pascal LEHONGRE

